Paris Biotech Santé

FACTURE *N°004/2026A*
D'AVOIR

ELYSSAMED
24 RUE DU FAUBOURG SAINT JACQUES
75014 PARIS

Paris, le 18 février 2026

REDEVANCE D'OCCUPATION	Montant en euros
AVOIR SUR FACTURE N°014/2022 DU 6 SEPTEMBRE 2022	
Vu le contrat de sous occupation dans les locaux de l'Université Paris Descartes de la société ELYSSAMED incubée au sein de Paris Biotech Santé conclu du 05/07/16 au 20/10/2017 et notamment en application de l'article 2 : redevance d'occupation pour la mise à disposition du bureau 8 Facture de solde correspondant à 70% du montant total dû dans le cadre de la sous occupation au profit de ELYSSAMED **Du 05/07/2016 au 20/10/17 1 395,17 € HT** *Nombre d'années 1,29* *Surface en m2 9,27* *base de tarif 140€ TTC/m2/an, soit 116,67€ HT* **Montant total dû 1 395,17 euros HT**	
Solde HT	**-976,62**
TOTAL TTC à payer	**-1 171,95**
T.V.A. (20%)	**-195,32**

Paiement par chèque ou par virement bancaire à réception de facture

Conformément à l'article L.441-6 du Code du commerce, tout retard de règlement supérieur à trente jours est suceptible de donner lieu à une pénalité égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. En outre, le débiteur professionnel des sommes dues qui ne seraient pas réglées à bonne date, est redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros. (art. D 441-5 du code de commerce). Lorsque les frais de recouvrement sont supérieurs à ce montant, le créancier peut demander une indemnisation complémentaire, sur justification (art. L 441-6 alinéa 12 du Code de commerce)

code bancaire	code guichet	numéro de compte	Clé RIB
10278	06500	00020651301	47

IBAN	FR7610027806500000206513014 7			
BIC	CMCIFR2A			